

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Mardi 10 avril 2018 à 18 heures  
Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON**

Le 10 avril 2018 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**11 Délégués titulaires présents** : Nathalie BAU, Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Sylvie CHARPIGNON, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Nadine LEGENDRE, Jean-Claude LEMAIRE, Philippe LENOIR, Jean-Marie MAURICE et Gérard PAILLARD.

**4 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Micheline DALIDET, Alain CHAPLOT a donné pouvoir à Danielle LOPES et Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Marcel GEORGES.

**1 Déléguée titulaire absente** : Sylvie CHARPIGNON.

**4 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Josiane BOUTIN, Micheline DALIDET, Marcel GEORGES et Danielle LOPES.

Date de convocation	29 mars 2018
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	11
Délégués titulaires présents ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Philippe LENOIR.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON) et Madame Arlette BORSATO (Présidente du Conseil de Développement Territorial) de leur présence.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Le Président présente Justin NISHIMWE qui a pris ses fonctions le lundi 19 février 2018 en qualité d'Animateur du Contrat local de santé.
- ✓ Suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial, le Président informe que Guillaume PAPIN a été promu stagiaire de la fonction publique au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ingénieur territorial, catégorie A, depuis le 1<sup>er</sup> février 2018.
- ✓ Le Président informe que la Commission Paritaire s'est réunie le mercredi 4 avril dernier avec les représentants de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » et il fait la lecture d'un courrier qui sera signé par les deux collectivités à destination de Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Après quelques échanges sur l'opportunité qu'il y aurait ou non d'un rapprochement à terme avec le Tonnerrois, le Président confirme qu'il signera ce courrier.

**O.J N° 3 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Convention Territoriale Globale 2018-2021** (Rapporteur : le Président) : : issue d'une démarche partenariale entre la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne, la ville d'AVALLON, les Communautés de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et du

SEREIN et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais, le Président explique que la Convention Territoriale Globale définit un plan d'actions pluriannuel 2018-2021 autour de plusieurs axes : l'Accès aux droits, le Handicap, la Santé, la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité et le Logement. Après les avoir succinctement énoncées, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider les fiches actions élaborées dans ladite convention et, le cas échéant, l'autoriser à la signer (*réf. : synthèse des fiches actions annexée au compte-rendu*). Le Président informe que ces fiches actions seront présentées lors d'une réunion qui aura lieu le lundi 23 avril 2018 à 16 heures à la salle des Maréchaux à AVALLON.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE les fiches actions de la Convention Territoriale Globale telles qu'elles sont présentées et AUTORISE le Président à la signer.**

#### O.J N° 4 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet** (*Rapporteur : le Président*) : Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour supprimer un poste de rédacteur territorial à temps non complet (17 heures 30) au 31 décembre 2017.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, SUPPRIME un poste de rédacteur territorial à temps non complet (17 heures 30) au 31 décembre 2017.**

**2°) Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet** (*Rapporteur : le Président*) : avec un avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour créer un poste de rédacteur territorial à temps complet (35 heures/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la gestion-animation du programme LEADER et l'animation du Conseil de Développement Territorial.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, CRÉE un poste de rédacteur territorial à temps complet (35 heures/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la gestion-animation du programme LEADER et l'animation du Conseil de Développement Territorial.**

**3°) Modification du tableau des effectifs** : le Président propose au Comité Syndical de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades	Dates d'effet	Poste à créer	Poste à supprimer	Temps de travail	heures
<i>Filière administrative</i>					
Rédacteur territorial	31/12/2017		1	Non complet	17 heures 30
Rédacteur territorial	01/01/2018	1		Complet	35 heures

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'il est présenté.**

#### O.J N° 5 : AFFAIRES FINANCIERES

**1°) Compte de gestion 2017** (*Rapporteur : le Président*) : à la suite de la présentation faite par Madame le Trésorier d'AVALLON, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour constater la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif 2017 et pour déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017, n'appelle ni observation, ni réserve, en précisant que l'ensemble des documents budgétaires inhérents au compte de gestion est consultable au siège du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017, n'appelle ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents au compte de gestion est consultable au siège du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.**

**2°) Compte administratif 2017 :**

- **Désignation d'un Président de séance pour l'examen du compte administratif 2017** (*Rapporteur : le Président*) : conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président explique que le Président peut assister à la présentation du compte administratif mais ne doit pas participer au vote de celui-ci et propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à la désignation d'un Président de séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Didier IDES, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2017**

- **Examen et vote du compte administratif 2017** (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES, Président de séance*) : Monsieur Didier IDES propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour arrêter et voter les résultats définitifs du compte administratif 2017 tel qu'il est présenté ci-dessous, en précisant que l'ensemble des documents budgétaires inhérents au compte administratif est consultable au siège du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais :

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	266 851,79	244 995,91
Recettes	290 362,51	181 044,00
Résultats	+ 23 510,72	- 63 951,91

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE et VOTE les résultats définitifs du compte administratif 2017 tel qu'il est présenté, en précisant que l'ensemble des documents budgétaires inhérents au compte administratif est consultable au siège du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais.**

**3°) Affectation des résultats 2017 (Rapporteur : le Président) :** le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour décider de l'affectation des résultats 2017 telle qu'elle est proposée ci-dessous :

Compte administratif 2017	Résultats	Comptes d'affectation 2018
Investissement	- 63 951,91	001
Fonctionnement	+ 23 510,72	1068

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de l'affectation des résultats 2017 telle est proposée.**

Compte tenu qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du PETR 1 (section de fonctionnement : - 2 941,17 euros - section d'investissement : - 2 017,00 euros), le Président explique que l'affectation des résultats 2017 reportée sur l'exercice 2018 doit être modifiée comme suit :

Comptes administratifs PETR 1 et 2017	Résultats	Comptes d'affectation 2018
Investissement	- 65 968,91	001
Fonctionnement	+ 20 569,55	1068

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE l'affectation définitive des résultats 2017 telle qu'elle est modifiée et proposée.**

**4°) Contribution 2018 des Communautés de Communes membres (Rapporteur : le Président) :** considérant que l'élaboration du budget primitif 2018 prend en compte les principales orientations nouvelles suivantes :

- Conventonnement avec DOMANYS pour la location de 2 logements à destination des étudiants en santé,
- Transformation d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet en un poste de rédacteur territorial à temps complet pour la gestion-animation du programme LEADER et l'animation du Conseil de Développement Territorial,
- Conventonnement avec l'Agence Technique Départementale pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de la Maison des étudiants en santé,
- Projet de création d'un poste mutualisé d'un chargé de communication,
- Contrat Local d'Éducation Artistique,

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer à 4,00 euros le montant de la contribution par habitant des Communautés de Communes membres pour l'année 2018 (*info : 3,75 euros au titre de l'année 2017*).

- ✓ *En réponse à Madame Nathalie BAU, le Président indique que l'inscription budgétaire de 18 000,00 euros, en section de fonctionnement, au titre des actions du Conseil de Développement Territorial est revenue à son niveau initial et permet de financer des manifestations ou des actions innovantes examinées par le Conseil de Développement Territorial.*
- ✓ *En réponse à Madame Nathalie BAU, le Président explique que la subvention de 12 500,00 euros inscrite en section de fonctionnement pour le compte du Syndicat du Charolais concerne l'engagement pris au titre de l'année 2017.*
- ✓ *En réponse à Madame Nathalie BAU, le Président explique que l'organisation des salons d'automne pourrait être revue sous une autre forme en réintégrant le salon « planète-habitat-énergie » et que cette possibilité justifie l'inscription d'une dépense prévisionnelle de fonctionnement de 12 500,00 euros.*
- ✓ *En réponse à Madame Nadine LEGENDRE, le Président explique l'inscription budgétaire de 16 000,00 euros, en section de fonctionnement, concerne les loyers des locaux du PETR du Pays Avallonnais et des logements DOMANYS pour l'accueil des étudiants en santé.*
- ✓ *En réponse à Madame Nadine LEGENDE, Monsieur Didier IDES et le Directeur expliquent que l'inscription budgétaire de 10 000,00 euros, en section de fonctionnement, concerne la formation des élus sous forme d'un voyage d'étude qu'ils présentent dans les grandes lignes et qui pourrait avoir lieu en septembre prochain.*
- ✓ *A la suite de nombreux échanges sur le contenu et la stratégie inhérents à la communication, le Président informe qu'il va prochainement organiser une réunion entre les deux Communautés de Communes, l'Office de tourisme intercommunautaire et le PETR du Pays Avallonnais.*

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE à 4,00 euros le montant de la contribution par habitant des Communautés de Communes membres pour l'année 2018.**

**5°) Adoption du budget primitif 2018 (Rapporteur) :** le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour

adopter le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 435 296,83 euros en section de fonctionnement et à hauteur de 191 817,00 euros en section d'investissement.

Budget primitif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	435 296,83	191 817,00
Recettes	435 296,83	191 817,00

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté.**

**6°) Durées d'amortissement :** le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer les durées d'amortissement des immobilisations réalisées par la structure comme suit :

Intitulés	Durées
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Etudes	1 an
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	10 ans

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles sont proposées.**

**7°) Création d'un jardin partagé à AVALLON par l'association TRAVERSESES** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 euros à l'association « TRAVERSESES » pour la création d'un jardin partagé à AVALLON.

Après la présentation de ce projet par le Directeur, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage du projet.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 euros à l'association « TRAVERSESES » pour la création d'un jardin partagé à AVALLON,**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage du projet.**

**8°) Mission de balisage des sentiers de randonnée 2018** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer une convention tripartite avec l'association Terre de Légendes et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne pour l'attribution de 2 000,00 euros au titre de l'année 2018 dans le cadre d'une mission de balisage des sentiers de randonnée.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention tripartite avec l'association Terre de Légendes et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne pour l'attribution de 2 000,00 euros au titre de l'année 2018 dans le cadre d'une mission de balisage des sentiers de randonnée.**

**9°) Convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes de CHABLIS, VILLAGES et TERROIRS** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer la convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes de CHABLIS, VILLAGES et TERROIRS afin de percevoir le remboursement de frais inhérents dans le cadre du Contrat local de santé au titre de l'année 2017 pour un montant de 3 960,51 euros.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention financière de partenariat avec la Communauté de Communes de CHABLIS, VILLAGES et TERROIRS afin de percevoir le remboursement de frais inhérents dans le cadre du Contrat local de santé au titre de l'année 2017 pour un montant de 3 960,51 euros.**

#### O.J N° 6 : AUTRES INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Le Silo rouge :** Le Président explique qu'un magasin de producteurs a récemment ouvert à AVALLON et qu'il regroupe une vingtaine d'agriculteurs locaux en précisant que ce projet s'inscrit dans l'un des objectifs du Pays Avallonnais, à savoir « développer les circuits courts ». Il indique que ce groupement souhaite organiser une inauguration festive début juin et sollicite le Pays Avallonnais pour une aide exceptionnelle au titre de la communication. Compte tenu de leur statut d'entreprise, le Président rappelle qu'une aide décidée et attribuée par le Conseil de Développement

Territorial n'est pas possible. Il propose au Comité Syndical du Pôle de valider le principe d'un soutien financier de 1 500,00 euros sous réserve de disposer d'un dossier complet pour une présentation lors de la prochaine du Comité Syndical.

**Le Comité Syndical du Pôle valide cette proposition à l'unanimité.**

- ✓ Point d'avancement de l'élaboration du Contrat local de santé (CLS) 2018-2022 : Madame Claudie CHAMPEAUX et Justin NISHIMWE expliquent que l'élaboration du CLS touche à sa fin et que la signature du Contrat est programmée pour fin Juin. Ils indiquent que la nouvelle formule du CLS privilégie une programmation d'actions par année dont une dizaine a été retenue par le Comité de Pilotage autour des thématiques de l'offre de santé, de l'autonomie, de la jeunesse et de l'environnement. Madame Claudie CHAMPEAUX annonce l'arrivée de 7 étudiants en santé début mai prochain et qu'à cette occasion, une soirée d'accueil des internes sera organisée. Monsieur Jean-Claude LEMAIRE propose d'organiser cette soirée.
- ✓ Point d'avancement du Schéma de cohérence territoriale : Monsieur Didier IDES expose le calendrier du SCoT qui prévoit un arrêt du document à l'automne 2018. Il précise que la consultation des Conseils Communautaires à venir pourra impliquer une modification du document, notamment sur le volet éolien.
- ✓ Flash info des actions du Conseil de Développement Territorial (CDT) : Madame Arlette BORSATO présente un bilan des Assises des associations qui ont eu lieu le 29 Mars 2018. Elle fait état d'une bonne participation des associations qui ont particulièrement apprécié la présentation des projets soutenus par le Pays Avallonnais en 2017. Elle rappelle que le CDT organise des Ateliers des Idées (rencontres avec la population) dont deux se sont déjà déroulés à ASQUINS et JOUX-LA-VILLE. Madame Arlette BORSATO souligne une participation assez faible pour le moment mais les échanges font déjà émerger des problématiques récurrentes pour les habitants comme la mobilité et le manque de communication. Elle explique que le CDT rencontre prochainement les organisateurs des Salons d'Automne pour réfléchir ensemble à une nouvelle formule. Enfin, elle fait part d'une rencontre avec les organisateurs de la Grande Saint Vincent tournante de VÉZELAY qui aura lieu en janvier 2019.
- ✓ Monsieur Philippe LENOIR, en sa qualité de Maire de MAGNY, explique qu'il regrette que le PETR du Pays Avallonnais n'ait pas souhaité accompagner financièrement le remplacement de la passerelle du Crot de la Foudre empruntée par le circuit touristique de la Grande Traversée du Morvan.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures 30.**